

L'ORDRE

Les lettres d'affaires doivent être adressées aux Propriétaires, et celles concernant la rédaction, à MM. les Rédacteurs du journal. — Aucune lettre non-affranchie n'est retirée du bureau de poste.

BUREAUX : 30, RUE SAINT-GABRIEL.

Pour les conditions de l'abonnement et des annonces, voir la dernière page.

PLINGUET & LAPLANTE, Editeurs-Propriétaires.

CANADA.

Au Parlement Provincial hier, l'hon. M. Cauchon souleva une question d'ordre relativement à l'insuffisance des avis donnés par la Corporation de Montréal au sujet de ses amendements. Après quelque discussion, M. Cauchon retira sa motion.

M. Thérien présenta un projet de loi pour incorporer la compagnie de navigation de Laprairie; M. Pelletier en présenta un autre pour permettre au comté de Bellechasse de former partie, pour des fins judiciaires, des districts de Montmagny et Québec. Le projet de loi présenté par l'hon. M. Ouimet, concernant la reprise des terres abandonnées dans les anciennes seigneuries, reçut sa seconde lecture et fut renvoyé à un comité général de la Chambre pour vendredi.

M. Bessette proposa la seconde lecture de son projet de loi pour empêcher de la saisie-exécution le patrimoine de la famille et autres biens au-dessous d'une certaine valeur. Là-dessus discussion à laquelle prirent part MM. Chauveau, Ouimet, Robertson et Irvine, qui s'accordèrent pour dire que ce qui a été fait jusqu'à présent dans la législation pour protéger les intérêts du débiteur est suffisant.

M. Genest proposa la seconde lecture de son projet de loi pour encourager l'introduction des manufactures en ce pays. Ce bill, auquel M. Marchand et M. Roy donnèrent leurs sympathies, fut renvoyé à un comité spécial.

M. Genest proposa également la seconde lecture du projet de loi concernant le défrichement des terres et amendement l'acte pour la protection des forêts contre les incendies. On discutait sur cette mesure, lorsqu'est survenu l'ajournement de 6 heures.

A la séance du soir l'hon. M. Robertson fit l'exposé financier. Il commença par la question de l'arbitrage qui sera soumise à la Chambre vendredi prochain. Puis, passant à la situation financière, il la représenta comme très satisfaisante.

Nous enregistrons avec plaisir une déclaration formulée par l'honorable Trésorier : c'est que le gouvernement est décidé plus que jamais à encourager l'agriculture, la colonisation, les chemins de fer et les manufactures. La séance se termina à 10 heures.

LE CHEMIN DE FER.

On se rappelle encore l'assemblée des électeurs du quartier-centre, convoquée le 10 courant, par leurs représentants municipaux, pour donner des explications sur l'entreprise du chemin de fer du Canada Central, et on sait quel en a été le résultat. Mais les électeurs de ce quartier, non contents du succès alors obtenu, ont cru de leur devoir de signer une requête adressée aux trois mandataires de cette importante partie de la ville, pour exprimer, d'une manière claire et précise, l'importance qu'ils attachent à cette grande œuvre des-

tinée à accroître la prospérité et la richesse de Montréal.

Hier après-midi, sur les cinq heures, plusieurs citoyens marquant ont présenté, à l'Hôtel-de-Ville, cette requête à l'échevin Bernard et aux conseillers Lyman et Christie, représentants du quartier-centre. On y remarquait la présence de MM. Cherrier, H. Mulholland, C. A. Leblanc, R. Trudeau, P. S. Murphy, André Lapierre, Ls. Gauthier, A. A. C. Lavière, et de plusieurs autres.

M. Mulholland, en présentant la requête, fit observer que le quartier-centre compte 678 électeurs, et que sur ce nombre 470 ont signé, 27 ont refusé de le faire, et les autres ont soit morts ou absents ou entrés deux fois sur la liste fournie par la corporation.

Comme on le voit, le chiffre des signataires de la requête constitue un argument péremptoire qu'on peut opposer à ceux qui prétendaient que l'opinion des citoyens de cette partie de la ville était adverse à l'octroi du million demandé.

Devant l'expression si claire et si forte de leurs constituants sur cette question, les représentants municipaux du quartier-centre n'ont pas eu à balancer. Ils ont déclaré qu'ils emploieraient tous leurs efforts pour faire adopter par leurs collègues une mesure qui abonderait dans le sens de la requête.

Chacun d'eux parla de l'avantage incalculable que cette vaste entreprise procurerait aux colons de la vallée de l'Ottawa, sans compter le surcroît de prospérité dont notre cité bénéficierait. Les voies ferrées sont la richesse d'un pays; il faut les favoriser, mais tout en ménageant les intérêts de Montréal.

Voilà en quelques mots le sens des remarques faites par l'échevin Bernard et les Conseillers Lyman et Christie.

M. Cherrier, qui n'est pas étranger au progrès industriel du pays, prononça ensuite quelques paroles judicieuses : « Je ne doute pas, dit-il, que le Conseil municipal vote l'octroi de mandat. Il faut de toute nécessité que ce chemin se construise. Il donnera un nouvel essor au commerce et à l'industrie et doublera la valeur des propriétés. En face d'aussi grands avantages, la corporation ne doit pas rester indifférente. »

Nous donnons ci-après le texte de la requête en question avec la liste des signataires :

Aux Représentants du Quartier Centre de la Cité de Montréal dans le Conseil de Ville,

Messieurs,

Les signataires, vos constituants dans le quartier, prennent la liberté d'attirer respectueusement votre attention sur la résolution dont copie est annexée à la présente, adoptée par une assemblée convoquée par vous et tenue au Mechanics Hall, le 10 de novembre courant. Et ils sollicitent respectueusement vos votes et votre influence pour contraindre l'assemblée à adopter la Corporation de la Cité de Montréal, un règlement autorisant la souscription d'un million de piastres pour aller à la construction d'un chemin de fer de Montréal à Ottawa, tel que mentionné dans cette résolution.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos obéissants serviteurs,

George Moffatt
John T. Molson
Sir Wm E. Logan
Henry Mulholland
Joel C. Baker
Thomas Mussen
Henry Mussen
Thos H. Lamplough
Milton MacDonald
Robert Campbell
John Greig
John Wilson
Thos Lyman
Charles Lyman
Henry Birks
Henry Starnes
Nathan Mercier
Henry S. Evans
Wm McIntosh
Wm Grandell
Joseph Kirkup
John L. Cassidy
Francis Cassidy
Alex Bantlin
John Foulds
David MacFarlane
Jonathan Hodgson
Anthony Kerry
John Kerry
Thomas Craith
Eveland B. Wining
H. L. Booth
John Nelson, jr.
Samuel English
Thomas S. Brown
G. M. F. Gaudin
Wm H. Kerr
G. B. Carter
Wm D. Drummond
Nottville Driscoll
Wm Weir
E. H. Mackay
Frederick A. Clarke
Philip Henry
George Kemp
John W. Vernon
E. G. Golin
Dr. W. Young
Henry Potter
John H. Cook
W. H. Merrill
H. Merrill
Wm McDougall
George Ringland
William J. Stewart
James F. Raymond
Richard A. Holland
David A. Harter
Herman Hersfield
Edward Irwin
Edward Thompson
Lydon Silverman
Thomas H. Harrison
Martin Tracey
James C. Nichol
J. B. McKeeher
Wm McGibbon
John Foster
E. H. Mott
Thomas McGarity
Dr. L. O. Thayer
Wm Akerman
James McGuire
A. J. Boucher
Dr. M. F. E. Valois
J. E. Lavigne
J. B. L. Holland
J. B. L. Holland
A. G. Lord
Abraham Brabach
Ebenzer Buttrick
James Moore
Samuel Bell
Thos Bell
Wm Danglefield
J. Andrew Graham
H. Sharpley
John H. Butterell
Edmund H. Butterell
G. M. Taudward
Joseph Carls
George McIver
George T. Slater
Alfred Schwob
Maurice S. Schwob
Henry Lavender
Frank Lazarus
Joseph D. Mey
Samuel Ollendorff
Bernard Levin
Simon Silverman
John Underhill

Olivier Bertholet
C. S. Cherrier
R. A. R. Hubert
J. A. R. W. Masson, par
Ls. Beaudry, procureur
J. A. Bertholet
C. A. Leblanc
B. H. Lemoine
A. A. C. Lavière
Charles Bourque
Olivier Jacques
Napoleon Jacques
Louis J. Bellevue
Romuald Trudeau
Arthur Sénécal
Eloi Perrault
Pierre Poulin
Guillaume Boivin
Gabriel L. Rolland
Adolphe Roy
Arthur Roy
Nazaire Villeneuve
Chs Lacaille
Gustave R. Fabre
Germain Desève
Zothique Perrault
Pierre Delorme
Rodolphe Laflamme
Hiram Dulos
André Dominique
Ephrem Hudon, Sr.
Ephrem Hudon, jr.
Alphonse Hudon
P. M. Galarneau
L. S. Olivier
L. O. Turgeon
E. A. Gendreau
J. R. Thibodeau
Jacques Grenier
Bernard McGuire
Felix Davis
John Street
Thomas W. Boyd
Hercule Giroux
Isidore Leclaire
Jean Leclaire
Alph. Leclaire
Aldéric Deschamps
Wilfrid Marchand
N. B. Desmaréau Sr.
André Lapierre
W. B. Desmaréau Jr.
N. B. Desmaréau
John Chamard
Louis Gauthier
George Mayrand
J. O. Lafrenière
S. St. Ouge
Louis Tourville
L. A. Boyer
F. Hudon
Chas. Boyer
Olivier Dequise
Louis J. Lajoie
D. Girouard
H. M. Perrault
T. Lafrenière
George Lafrenière
G. A. Gagnon
A. Belanger
Dennis Sénécal
M. H. Thivierge
J. M. Dubuc
Jean A. Gravel
J. M. Dufresne
Alphonse Jacques
J. N. Monge
Richard Quintal
J. R. Desrozières
F. X. A. Trudel
B. A. T. de Montigny
N. Beaudry
J. N. Pauze
Jos. Thivierge
N. Sevigny
Aug. Laforce
H. Béhar
C. F. F. Trestler
R. Trestler
A. Brodeur
E. Beauvais
J. B. Beaudry
Chs Tourville
E. A. Dubois
O. Turgeon
Jean Thibodeau
Jean E. Lafont
George E. Desbarats
A. Delisle
F. X. Leclair
S. H. Toupin

Henry McVittie
Henry Grant
Henry Prince
Ebenzer Muir
Wm Hobbs
James Tasker
John Wood
George B. Warner
John T. Warner
Chs L. Harwood
Wm McDonald
David T. Irish
Chs S. Irish
John H. Walker
Wm. St. Lulham
Wm Triggs
George Seelbold
Wm Roberts
Luther Waning
Robert W. Boyd
A. M. S. Gaudin
John B. Bass
John Dickinson
Michael Ryan
Ed Cohen
Louis Armstrong
S. Pedlar
W. H. Orr
Philo D. Browne
Louis Pondras
Andrew E. Adams
Francis E. Gilman
Chs P. Davidson
H. L. Snowdon
Ernest H. Stuart
John A. Perkins, jr.
Andrew Robertson
W. Robertson
Marcus Doherty
Ths J. Doherty
John J. Curran
George R. W. Kittson
Owen J. Devlin
Francis A. Quinn
P. J. Coyne
John Monk
Samuel W. Dorman
Joseph Vogt
John P. Kelly
Dr. Alfred Neis
Dr. J. Lemau
L. J. A. Surveyor
Arthur McMahon
Hugh McCoy
Chs Garth
John T. Dugdale
John McManus
Samuel Dick
Francis Greene
Walter M. Rice
John C. Ford
Dr. Robert Craik
Thomas Costen
Richard MacDonald
Jonathan S. C. Wardle
George Hubbard
Robert Thompson
Frank Rowland
E. Igar M. Lovelace
James W. H. Nelson
Alex. Strachan
Frederick Colson
Henry Tucker
Moses W. Rowe
Peter L. Kimmond
Wm L. Kimmond
Adolphe Steeneken
John Fraser
A. H. Davis
Richard Mackenzie
George H. Kendall
Thomas Sheppard
Thomas Samuel
David Sinclair
James Jack
Adam Darling
Thomas J. Lanlan
Antony McKean
Norman McLeod
Daniel McCallach
George Groves
James Groves
John S. Shearer
Wm Farrell
Wm H. Smith
John T. Wilson
John P. Patterson
Felix Cochrane
F. L. Routh
Thomas A. Evans
Samuel R. Evans

Robert H. McCallan
Meyer Trester
E. Lyman Mills
James H. Ireland
Wm Ireland
Thomas Peck Sr.
Thomas Peck, jr.
J. G. Sackenzie
Darling & Jordan
J. Wm MacKeddie
R. Hersey
John A. Pillow
John W. Benson
P. F. Ferguson
Robert McLaurin
James McNeice
Frederick Meyn
John F. Wulff
A. T. Holland
Thomas Fraser
A. Mitchell
Daniel Garrity
David Shaw
Wm E. Boyd
David Rea.

James Rose
Morland Watson et Cie
Henry W. Ireland
James H. Ireland
John Watson
Thomas Mackay
David A. Ansell
Wm J. Cunningham
C. H. Cunningham
James Jones
David Bellhouse
James Bellhouse
T. W. Bryson
J. G. Benoit
Wm R. Oswald
James R. Oswald
Robert Alsop
J. W. Mason
Wm Mackenzie
James Benny
W. J. Arton
Geo. Smith
Dennis Brady
Geo. Blackman

Voici la résolution à laquelle il est référé :
« Que cette assemblée reconnait pleinement le fait que la construction d'un chemin de fer de Montréal à Ottawa et de là plus à l'ouest, est d'une importance vitale pour la prospérité et le progrès de la cité de Montréal; et que dans le but d'aider cette entreprise d'une manière proportionnée avec les ressources de la cité et les avantages que cette dernière en retirera, cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

« Et cette assemblée est d'opinion que les représentants du Quartier Centre doivent supporter une résolution autorisant la souscription d'un million de piastres dans le fonds capital de la Compagnie à être formée par l'amalgamation des Compagnies du chemin de fer du Canada Central et de Colonisation du Nord de Montréal; mais que cette souscription ne soit faite qu'à condition que le montant sera payable, de temps en temps, dans une proportion qui n'excèdera pas la moitié de la valeur de l'ouvrage antérieurement fait par la Compagnie sur les travaux du chemin de fer, et des matériaux réellement déposés sur le terrain des travaux, lesquels devront être commencés dans la partie est de la cité de Montréal et de là procéder vers l'ouest. »

Feuilleton de l'Ordre.

LES

MISERES DE LONDRES

TROISIEME PARTIE.

NEWGATE. — LE CIMETIERE DES SUPPLICES.

XII

—Ma parole d'honneur ! se disait Shoking douze heures après, je crois que tout ce qui m'advient n'a jamais été qu'un rêve. J'ai beau me pincer pour m'assurer que je ne dors pas, c'est plus fort que moi ! Cela ne doit pas être arrivé.

Shoking se disait tout cela en se regardant avec une complaisance inquiète dans la grande glace à pivot de ce cabinet de toilette où, quelques jours auparavant, on l'avait mis au bain, peigné, parfumé, habillé comme un parfait gentleman et salué du titre de lord.

Il se disait cela, parce que même aventure venait de lui advenir.

Il était rentré la veille au soir et avait trouvé l'homme gris causant avec Jenny l'Irlandaise et Suzannah dans le petit salon du rez-de-chaussée.

Mais l'enfant n'y était plus.

Il était entré, le matin même, au collège de Christ-Hospital, et desor-

mais il était à l'abri des représailles de la justice. Sa soutane bleue et ses bas violets le rendaient inviolable.

Quant à Jenny, elle s'était d'autant plus aisément résignée à une séparation, que cette séparation ne devait pas durer plus d'un jour ou deux.

L'homme gris avait trouvé le moyen de la faire admettre à Christ-Hospital comme attachée à la lingerie.

Donc, ces trois personnes causaient lorsque Shoking était arrivé.

Il s'était mis à table avec elles et avait soupé de bon appétit, après, toutefois, avoir rendu compte de sa mission.

Puis l'homme gris lui avait dit :

—Va te coucher et dors bien ; j'aurai besoin de toi demain matin.

Le même valet de chambre, qui avait si bien dîné du lord en plein visage au bon Shoking, était venu chercher alors, et l'avait conduit à sa chambre à coucher.

Shoking était pourtant de nouveau misérablement vêtu, et il n'avait pu s'empêcher de dire au superbe laquais gaulonné que l'homme gris attachait ainsi à sa personne :

—Comment peux-tu m'appeler milord, en me voyant ainsi accourci ?

Mais le valet avait répondu, en souriant :

—Je sais que Votre Seigneurie est excentrique, et que dans un but de philanthropie, elle parcourt les quartiers populeux de Londres, où elle fait beaucoup de bien.

Et Shoking avait eu beau protester,

le valet de chambre avait tenu à son opinion.

Shoking s'était donc mis au lit, et il s'était endormi comme au bon temps où il couchait sous les voûtes d'Adelphi.

Le lendemain matin, le valet de chambre était venu l'éveiller.

—Votre Seigneurie veut-elle s'habiller ? avait-il dit.

—Quelle heure est-il ?

—Sept heures : c'est un peu matin ; mais l'ami de Votre Seigneurie a besoin d'elle.

Cet ami dont parlait le valet, c'était l'homme gris.

L'homme gris, en effet, avait donné l'ordre qu'on éveillât Shoking dès le point du jour.

Shoking prit un bain, laissa peigner ses cheveux, faire sa barbe ; il passa une chemise de toile fine et

